Saint-Amarin, le 2 novembre 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

ET DU PRESIDENT

PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l’organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. **Décisions prises par le Bureau**

Lors de sa séance du 28 octobre 2020, le Bureau a décidé :

- d’attribuer le marché public d’aménagement d’un bâtiment logistique sur le site industriel HYDRA de MOOSCH :

* **Pour le Lot n°01** – DEMOLITION : Entreprise BATICHOC pour un montant de 71 779.20€ HT soit 86 135.04€ TTC
* **Pour le Lot n°02** – GROS OEUVRE : Entreprise ROESCH pour un montant de 14 173.60 € HT soit 17 008.32 € TTC
* **Pour le Lot n°03** – CHARPENTE METALLIQUE : Entreprise MULLER ROST pour un montant de 73 347.63 € HT soit 88 017.16 € TTC
* **Pour le Lot n°04** – ETANCHEITE BARDAGE ACCES TOITURE: Entreprise GALOPIN pour un montant de 90 172.66 € HT soit 108 207.19 € TTC
* **Pour le Lot n°05** – EQUIPEMENT DE QUAI : AUCUNE OFFRE RECEPTIONNEE – MARCHE INFRUCTUEUX.
* **Pour le Lot n°06** – ELECTRICITE : Entreprise START ELECTRICITE pour un montant de 27 370 .74 € HT soit 32 844.89 € TTC.
* D’autoriserle Président à engager une procédure de passation du marché public, en procédure adaptée pour un service d’assurance dommages aux biens de la Communauté de Communes.
* d’attribuer le marché public de Traitement de Xylophages et Mérule pour le Château de Wesserling :
  + A la société FENNEC pour un montant de marché de 140 897.35 € HT soit 169 076.82 € TTC
* de signer l'avenant à la convention du Fonds de Résistance.
* de signer une convention d’occupation précaire du domaine public avec l’association Les Jardins de Wesserling pour l’occupation du garage de la maison dite « Alfier ».
* de signer une convention d’occupation précaire du domaine public avec l’association Les Jardins de Wesserling et l’association Patrimoine et Emploi pour l’occupation de la maison dite « Neel ».
* de prendre acte des itinéraires de trail et de marche santé proposés dans le cadre du projet de développement d’une station trail dans l’attente de la consultation et de la validation desdits tracés par chaque commune concernée.
* D’approuver le budget prévisioonnel 2020 de l’Atelier de Fabrication Artistique du Collectif des possible ; d’autoriser le versement de la part de subventions de la DRAC au Collectif des possibles pour ce BP 2020 à hauteur de 32 830,26 €, moins l’avance consentie par décision du Bureau du 29 septembre 2020, soit 27 830.26 € ; de signer la convention de rachat par la Communauté de communes des aménagements réalisés par le Collectif dans loft 3 des Ateliers d’Artistes pour un montant de 4 296 € ; d’autoriser le Président à solliciter de nouvelles subventions auprès des partenaires institutionnels.
* De lancer une mission d’architecte visant à l’élaboration d’un Avant-projet définitif, le dépôt du dossier de permis de construire, la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, l’analyse des offres et le suivi de chantier jusqu’à la livraison, de lancer une mission d’ingénierie pour la réalisation et le contrôle des plans ainsi que de lancer une mission de contrôle sécurité incendie et accessibilité jusqu’à la réception du chantier, conformément aux obligations réglementaires, pour la création d’une passerelle de la grande chaufferie et de ses cheminements suspendus dans le cadre du projet écomuséal.
* d’attribuer le marché public pour l’amélioration de la qualité de l’eau à Urbès et Wildenstein à la société EUROVIA AL SAS pour un montant de 372 531,00 € HT soit 447 037,20 € TTC et d’affermir la tranche optionnelle 1 pour des travaux d’amélioration de la qualité de l’eau à Urbès rue de la Scierie pour un montant de 149 605,00 € HT soit 179 526,00 € TTC.
* De lancer une étude sur le gaspillage alimentaire avec le Pays Thur-Doller à hauteur de 443 € à charge de la CCVSA
* De verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € au club Team’s macadam cowboys, à inscrire sur le BP 2021, dans le cadre de l’organisation du Tour de la Mirabelle 2021.